

Projet de loi

portant approbation du Protocole sur les privilèges et immunités de la juridiction unifiée du brevet, fait à Bruxelles, le 29 juin 2016

Avis du Conseil d'État

(7 novembre 2017)

Par dépêche du 13 octobre 2017, le Premier ministre, ministre d'État, a saisi le Conseil d'État du projet de loi sous rubrique, élaboré par le ministre des Affaires étrangères et européennes.

Au texte du projet de loi étaient joints un exposé des motifs, une fiche d'évaluation d'impact, une fiche financière ainsi que le texte du Protocole sur les privilèges et immunités de la juridiction unifiée du brevet, fait à Bruxelles, le 29 juin 2016.

*

Le projet de loi sous avis tend à l'approbation du Protocole précité, suite à l'approbation par la loi du 12 avril 2015 de l'Accord relatif à une juridiction unifiée du brevet, signé à Bruxelles, le 19 février 2013.

Le Conseil d'État marque son accord avec le projet de loi sous avis dont le texte ne donne pas lieu à observation.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 20 votants, le 7 novembre 2017.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Georges Wivenes